

Le fort Jacques-Cartier Une situation précaire

Richard Belleau

Numéro 20, été 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18267ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Belleau, R. (1983). Le fort Jacques-Cartier : une situation précaire. *Continuité*, (20), 42–43.



Le domaine Côté de la Montée occupe un site exceptionnel surplombant la falaise de Sillery.

plusieurs espèces de la flore indigène de la colline de Québec menacées de disparition. La mise en valeur du patrimoine horticole du domaine serait aux yeux de la Commission des biens culturels «un complément culturel et touristique du réseau des grands attraits régionaux (aquarium de Québec et jardin zoologique) et s'inscrirait aussi parmi les équipements nationaux (Jardin botanique de Montréal, Parc des jardins de Métis)».

Rien d'étonnant alors que l'amputation d'une partie de ce domaine, avant même que sa vocation d'ensemble ne soit définie, ait aussitôt provoqué le rassemblement d'une quinzaine d'organismes régionaux intéressés à la culture, à l'histoire et à l'écologie. Cette véritable coalition est fermement résolue à lutter pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce domaine en tous points exceptionnels. ■

Pierre Larochelle

Le fort Jacques-Cartier UNE SITUATION PRÉCAIRE

Site historique d'une importance primordiale, le fort Jacques-Cartier fait présentement l'objet d'une attention particulière de la part des ministères de l'Environnement et des Affaires culturelles. De plus, il suscite des efforts redoublés de la part des occupants actuels pour que sa mise en valeur soit accélérée.

L'INTÉRÊT HISTORIQUE

Son intérêt historique réside dans le fait que le fort fut l'ultime retraite de l'armée française après la capitulation de Québec en 1759. En effet, à la suite de la déroute des plaines d'Abraham, le chevalier de Lévis se retira avec une garnison de 500 hommes en amont de la cité qui venait de tomber aux mains de l'ennemi. À 45 kilomètres de son point de départ, il fit ériger



Des arbres malades et une érosion grandissante affectent le site du fort Jacques-Cartier.



Le vieux manoir Allsopp occupe le site du fort Jacques-Cartier.

des fortifications sur un promontoire au confluent de la rivière Jacques-Cartier et du fleuve Saint-Laurent. Comme le souligne l'abbé F.-X. Gatién dans son **Histoire du Cap Santé**: «*La construction de ce fort et des établissements qui en dépendaient coûta des sommes considérables, comme on le voit par une lettre du sieur Bigot, du 12 octobre, au ministère de France. . .*».

Un peu plus tard, étant donné l'exiguïté des lieux, le chevalier quitta le fort avec une partie de la garnison et en laissa le commandement au marquis de la Bargati. Ce dernier livra bataille au colonel Fraser, commandant des soldats anglais, le 10 septembre 1760. Escarmouche ou bataille rangée (les auteurs ne s'entendent pas là-dessus), le siège se termina par la défaite des troupes françaises. Ainsi, selon Michel Gaumont, archéologue au ministère des Affaires culturelles, le fort Jacques-Cartier fut l'avant-dernière place forte à capituler

devant les forces britanniques en Nouvelle-France, avant de tomber dans l'oubli pendant près de 200 ans.

UN SITE BOISÉ MENACÉ

En 1962, Michel Gaumont effectua des fouilles superficielles sur l'ancienne seigneurie Jacques-Cartier-d'Auteuil, à l'emplacement même du fort. Il découvrit des balles de fusil, des ossements de poulets et de porcs et des fragments d'étoffe.

Son importance historique étant reconnue, le site est maintenant protégé par la Loi sur les biens culturels. Au cours des vingt dernières années, les interventions de l'État se sont passablement espacées si bien qu'il était relativement peu connu du public. Le descendant de l'un des frères Allsopp qui firent l'acquisition de la seigneurie en 1830, Edwin Gaudry, lança un cri d'alerte au ministère de l'Environnement au sujet de l'état précaire des arbres se trouvant sur la propriété de sa mère. La

Direction des réserves écologiques et des sites naturels du ministère confia alors à la firme de consultants forestiers Déry, Rocray et associés le mandat d'évaluer l'état général de la population d'arbres croissant dans les limites du fort Jacques-Cartier. Leur étude terminée en décembre 1982 laisse apparaître une situation relativement critique. Les différentes essences souffrent de maladies pathologiques comme le chancre eutypelléen ou le pourridié-agaric. De plus, les maladies physiologiques et les problèmes entomologiques font rage. Le rapport souligne aussi l'accroissement de l'érosion dû aux travaux qu'avait effectué la compagnie de chemin de fer, il y a de cela plusieurs années, contre lesquels M. Gaudry avait fortement protesté; et bien que le tribunal ait tranché le litige en sa faveur, les travaux de déplacement de matériaux au pied de la falaise ont continué.

L'étude se termine sur des recommandations générales

pour contrer les problèmes qui mettent en danger la vocation historique et éducative du fort Jacques-Cartier.

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Depuis cette étude, et par l'entremise de la Société d'aménagement général de l'environnement (SAGE), le ministère de l'Environnement a produit un document s'intitulant **Brève description biophysique, zonage et recommandations en vue de l'aménagement du site du Fort Jacques-Cartier** qui a été rendu public en janvier 1983.

Outre la description des lieux, les auteurs proposent le découpage du site en zones selon leur potentiel biophysique et en fonction de leur mise en valeur éventuelle. Ainsi, les vestiges historiques, la végétation, le manoir Allsopp feraient partie d'une zone d'interprétation naturelle et historique avec tout ce que cela comporte de fouilles et d'infrastructures. Toutefois, les auteurs recommandent, d'abord et avant tout, d'effectuer des études complémentaires et souhaitent la formation d'un comité interministériel qui veillerait à en coordonner chacune des étapes.

UNE ACTION PONDÉRÉE

Pendant que M. Gaudry cherche à promouvoir un projet de village gérontologique adjacent au site des fortifications, les grandes lignes du document présenté par la SAGE semblent rejoindre les vues du ministère des Affaires culturelles. En effet, M. Gaumont soutient qu'il ne saurait être question de précipiter les choses. Il précise que les travaux à venir ne comprendraient pas la reconstruction des fortifications et des bâtiments qui s'avèrerait trop onéreuse. Le dossier du fort Jacques-Cartier réservera sûrement encore quelques rebondissements lorsque seront connus les résultats des études qui sont ou qui seront entreprises. ■

Richard Belleau